Votre contact
Jean DUCHEMIN
DUCHEMIN Patrimoine
04 81 91 65 56
jean.dujardin@wizio.fr

DER
Document d'Entrée en Relation

2024

Document type établi pour votre client

© Wizio 2024, Document d'Entrée en Relation

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

DUCHEMIN Jean
28 Av Foche
75015 Paris

Téléphone : **04 81 91 65 56**
Email : **jean.dujardin@wizio.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : [...]

Adresse professionnelle ou siège social : [...]

SIREN: [...]

NAF/APE : [...]

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation [...]

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir [*AU CHOIX : des conseils en investissement de manière indépendante / non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / une combinaison de ces deux types de conseils*] enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Démarcheur bancaire ou financier : (si vous démarchez pour une autre entité) indiquer l'identité du ou des mandants pour lesquels l'activité de démarchage est exercée.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

N° ORIAS : N°1256323

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :
Numéros de polices :

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Produits financiers	50 000€	10 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Mandataire	Secret	Forfait
Pierreval Santé	SCPI	Démarcheur financier	Commission

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation [...]

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie (courtier, mandataire ou mandataire d'IAS) et type (A, B ou C) d'intermédiaire : [...]

Indiquez le niveau de conseil susceptible d'être fourni.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

N° ORIAS : N°012345679

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :
Numéros de polices :

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseils	50 000€	100 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Assureur	Démarchage	sur souscription
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commissions sur encours

IMMOBILIER

Agent immobilier

Indiquer la référence de la carte T et le lieu de délivrance (mention avec ou sans détention de fonds, identité et adresse du garant le cas échéant ou absence de garantie financière/non détention de fonds pour compte de tiers).

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AXA
Numéros de polices : RB123AZAZ

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Incendie	50 000€	100 000€

DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption ***(liste à personnaliser en fonction de votre processus de sélection des instruments financiers)***.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :
Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières
Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
Site internet: https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer aux associations de l'ANACOFI (ANACOFI ASSURANCES, ANACOFI IOBSP et ANACOFI IMMO).

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant HT [...] et TTC [...]

Option 1 : Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail ***[AU CHOIX : restreint / suffisant]*** d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Indiquez ici les modes de communication utilisés entre le professionnel et le client.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : .....
Par tel/ fax : .....
Par mail :.....

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :
? Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
? Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par [responsable_de_traitement (et DPO le cas échéant)] pour [finalités_du_traitement]

Elles sont conservées pendant [durée_de_conservation] et sont destinées [destinataires_des_données]

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [service_chargé_du_droit_d'acces : Nom, adresse électronique et/ou postale]

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :